

Rénovation urbaine et biodiversité : La LPO lance un nouvel appel pour identifier de futurs sites pilotes



Dans le cadre du Plan Nature en ville porté par le ministère de la Transition écologique, la LPO déploie des sites pilotes afin de mieux intégrer la biodiversité dans les projets de rénovation du bâti. Cette initiative vise à accompagner les acteurs de l'aménagement urbain dans la prise en compte des espèces protégées vivant sur les bâtiments, en expérimentant des solutions concrètes et reproductibles. Un nouvel appel est lancé pour identifier de futurs sites pilotes à l'horizon 2029.

Un site pilote correspond à un projet de travaux sur le bâti — rénovation, isolation, toiture, menuiserie ou démolition — susceptible d'impacter des espèces protégées. Il doit faire l'objet d'un diagnostic écologique, être accompagné par un écologue, et intégrer des mesures en faveur de la biodiversité selon la séquence Éviter - Réduire - Compenser. Les sites sélectionnés s'engagent également à assurer un suivi des dispositifs sur cinq ans, ainsi qu'à participer à des actions de communication permettant de valoriser les démarches mises en œuvre.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) apporte un soutien financier partiel aux projets retenus, couvrant notamment l'accompagnement écologique, l'installation de dispositifs favorables à l'accueil des espèces (nichoirs, gîtes intégrés au bâti, etc.) et la première année de suivi écologique.

Après avoir déjà initié douze sites pilotes dans le cadre du projet « Rénovation du bâti et biodiversité », la LPO lance aujourd'hui un appel à nouveaux projets. Tous les acteurs impliqués dans des opérations de rénovation urbaine — maîtres d'ouvrage, collectivités, bailleurs, gestionnaires de patrimoine — sont invités à proposer des sites et à s'engager dans une démarche conciliant transition écologique, aménagement urbain et protection du vivant.

Si vous avez un site à proposer ou que vous désirez plus d'informations, vous pouvez écrire à : nature-en-ville@lpo.fr

Les propositions de sites pilotes doivent être envoyées à cette adresse avant le 29 mai 2026 . Une réponse sera ensuite apportée début juillet 2026 au plus tard.

Contexte et objectifs :

Face aux enjeux croissants liés à la rénovation du bâti et à la préservation de la biodiversité urbaine, la LPO anime l'action 4.2.3 du Plan Nature en ville, coordonné par le ministère en charge de la Transition écologique. Cette action s'inscrit dans une démarche nationale visant à sensibiliser les acteurs de la rénovation urbaine aux impacts de leurs projets sur les espèces protégées dépendantes du bâti, telles que

les oiseaux, les chauves-souris ou encore certains insectes.

Intitulée « Sensibiliser les acteurs de la rénovation urbaine aux impacts de leurs opérations sur les espèces du bâti », cette action comprend notamment le déploiement de sites pilotes. Ces sites ont pour objectif de mettre en pratique des solutions d'aménagement favorables à la biodiversité, directement intégrées aux projets de rénovation ou de démolition. À terme, une trentaine de sites pilotes devront être déployés d'ici 2029, avec une valorisation prévue lors d'un événement national en 2030.

Liens utiles

[En savoir + sur www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)